



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 045-214501470-20250224-DEL2025_015-DE

S²LO

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2025

Délibération n°2025_015

5) Adhésion au réseau Graine Centre-Val de Loire

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **17 février 2025**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Martine ROUET-DAVID, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :

Mme Mélanie MONSION (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Christelle BRUN-ROMELARD (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), M. Michel BOITIER (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Barbara NUGOU (donne pouvoir à M. Alain LEFAUCHEUX)

Absent·e·s :

Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Edoukou BOSSON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 29
Nombre de conseillers votants : 33



TRANSITION ECOLOGIQUE

5) Adhésion au réseau Graine Centre-Val de Loire

M. Johann FOURMONT, Adjoint, expose

Le réseau Graine Centre-Val de Loire rassemble des professionnels qui mènent des actions dans le champ de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans tout ou partie de leurs activités.

Adhérer au réseau permet aux professionnels du domaine de la Brossette de bénéficier d'outils, de ressources et de réflexions collectives pour enrichir et soutenir leur travail. Ce réseau offre un accès à des formations, des conseils d'experts et un partage d'expériences qui facilitent l'avancement des projets environnementaux et éducatifs. Il constitue ainsi un levier précieux pour renforcer les pratiques professionnelles et développer des initiatives en faveur de la transition écologique.

Cela implique de partager des valeurs inscrites dans la charte d'engagement du Graine présentée en annexe de la présente délibération.

L'adhésion annuelle s'élève à un montant de 150 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 1 (éducation - petite enfance - jeunesse - sport - handisport - culture - vie associative - évènementiel - mémoire - patrimoine historique) du 3 février 2025,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- décide d'adhérer à Graine Centre-Val de Loire,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à souscrire à cette adhésion dont le montant annuel est de 150 €,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 25 FEV. 2025



Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 25/02/2025

Publié le : 26/02/2025

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.
- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet

<https://www.telerecours.fr>